



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION No.27/2015/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 9H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

MODIFICATION DE TAUX DU VERSEMENT DESTINE AU TRANSPORT EN COMMUN SUR LE PTU DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 23
Nombre de Procuration : 2
Date de la convocation : Vendredi 20 mars 2015

Nombre de suffrages exprimés : 25
Vote :
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le Vendredi vingt sept mars à neuf heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral légalement convoqués le vendredi vingt mars 2015, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Gilles ADELSON 2^{ème} Vice-président – Davis RICHE, 3^{ème} Vice- président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-président –Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Chester LÉONCE, Conseiller Communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère Communautaire - Maryse LUPON, Conseillère Communautaire – Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère Communautaire –Farah KHAN, Conseillère Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère Communautaire – Mylène MAZIA, Conseillère Communautaire - Serge SÉWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller Communautaire - Roland LÉANDRE, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller Communautaire – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère Communautaire – Cathia ANATOLE, Conseillère Communautaire – Marie-Reine GIRAULT, Conseillère Communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS :

Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-président → Procuration à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente, Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau → Procuration à Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président,
Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller Communautaire – Claude PLENET, Conseiller Communautaire - Thierry LOUIS, Conseiller Communautaire – Gabriel SERVILLE, Conseiller Communautaire - Rosaline CAMILLE-SIDIBÉ, Conseillère Communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT.

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi du 12 juillet 1971 instaurant le Versement Transport ;

Vu l'article 33 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Vu les articles L. 2333-64 à L. 2333-75 et D. 2333-83 à R. 2333-104-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n°22/2012/CACL relative au vote du taux de versement transport sur le Périmètre de Transport Urbain de la CACL à hauteur de 0,55% ;

Considérant la volonté politique de développer l'offre en transport en commun et le service rendu à l'usager à court terme avec la première phase de refonte du réseau urbain et périurbain affirmée dans les délibérations :

- n°62/2013/CACL, relative à la création d'une ligne urbaine MATOURY / CAYENNE et en option d'une ligne REMIRE-MONTJOLY / CAYENNE ;
- n°63/2013/CACL, relative à la création d'une ligne inter-quartier sur la commune de MATOURY ;
- n°64/2013/CACL, relative à la création d'une ligne périurbaine MONTSINERY-TONNEGRANDE / MATOURY et en options une extension vers CAYENNE et la desserte du secteur de La Carapa ;
- n°65/2013/CACL, relative à la création d'une ligne inter-quartier sur la commune de REMIRE-MONTJOLY avec en options la desserte de la Route des Plages et d'Attila Cabassou ;
- n°66/2013/CACL, relative à la création d'une ligne périurbaine MACOURIA / MATOURY avec en options l'extension vers CAYENNE, la desserte de Matiti, la desserte de la RD5 et la mise en place de navettes internes à Soula ;
- n°67/2013/CACL, relative à la création d'une ligne périurbaine ROURA / MATOURY avec en options l'extension vers CAYENNE, la desserte de CACAO, la desserte de la Route de L'Est, et la desserte de KAW / TONNEGRANDE ;

Considérant la volonté politique structurer le réseau de transport collectif à moyen terme avec la mise en place de deux lignes de BHNS affirmée dans la délibération n°86/2013/CACL relative à la définition du projet TCSP de la CACL ;

Considérant que le Versement Transport est une taxe due par toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, lorsqu'elles emploient plus de neuf salariés ;

Considérant que le versement transport est une taxe destinée au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains, des opérations visant à améliorer l'intermodalité transports en commun et à vélo ainsi que des dépenses pour toute action relevant des compétences des autorités organisatrices de la mobilité ;

Considérant qu'avec sa population de 122 758 habitants, son projet de TCSP et sa qualité de Communauté d'Agglomération, la CACL peut fixer un taux maximum de Versement Transport à 1,80% ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Transport en date du lundi 16 mars 2015 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances en date du mardi 24 mars 2015 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en date du mardi 24 mars 2015 ;

Entendu le **Rapport No.27/2015/CACL**, relatif la modification de taux du versement destiné au transport en commun sur le PTU de la CACL ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport No.27/2015/CACL** relatif à la modification de taux du versement destiné au transport en commun sur le PTU de la CACL ;

DECIDE de modifier le taux de Versement Transport antérieurement fixé à 0,55% ;

DECIDE de fixer le nouveau taux de versement Transport à **1,05%** ;

DECIDE d'appliquer ce nouveau taux à compter du **1^{er} juillet 2015** sur la masse salariale des entreprises et administrations de plus de 9 salariés qui sont sur le Périmètre de Transport Urbain de la CACL ;

AUTORISE la Présidente à notifier cette décision aux services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, avant le 1^{er} mai 2015 pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2015 ;

DECIDE de reporter les dépenses et recettes correspondants au budget principal de la CACL.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 27 mars 2015

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH